



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 30 septembre 2015

La Poste

Numérique à La Poste La CGT fait des propositions

La CGT-Fapt et les autres organisations syndicales de La Poste sont invitées à une commission d'échange stratégique présidée par Sylvie François DRH groupe, demain, jeudi 1er octobre. L'ordre du jour de cette réunion a été modifié sur la matinée pour aborder la stratégie numérique du groupe La Poste.

Pour notre Fédération, l'enjeu de cette révolution numérique qui s'opère devant nos yeux, est bien d'ouvrir de nouveaux horizons en inscrivant cette évolution majeure du monde d'aujourd'hui, dans le sens du progrès économique, social et environnemental.

La prise en compte des attentes des salarié-e-s, la reconnaissance du rôle des organisations syndicales s'annoncent comme prépondérants dans ce contexte. De ce point de vue, si l'entreprise fait le choix de faire l'économie de documents préparatoires, notre Fédération s'appuie sur la réflexion et les propositions de la CGT, y compris dans sa dimension interprofessionnelle.

Lier les évolutions technologiques avec la relance du processus de réduction effective du temps de travail : c'est le sens de la proposition de la CGT concernant les 32h.

Construire la « transférabilité » des droits et garanties des salariés attachés à la personne, pour gagner une véritable sécurité sociale professionnelle : **c'est le sens de la proposition de la CGT d'un statut du travail salarié.**

Répondre aux nouveaux besoins de formation professionnelle, mieux reconnaître les qualifications, **c'est aussi sortir de l'écrasement des grilles de salaires.** Dans une entreprise qui vient de supprimer près de 100 000 emplois en 15 ans, il apparaît inconcevable de se résigner à ce processus destructeur socialement.

Pour la CGT, si les avancées technologiques se conçoivent comme porteuses de création de richesse, elles ne peuvent servir de prétexte à poursuivre et aggraver la casse de l'emploi, des droits et garanties collectives et du service public, mais au contraire améliorer les conditions et la reconnaissance du travail et mieux répondre aux attentes renouvelées de la population.